

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2017

La séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de M. ALIBERT, Maire de Châteauneuf de Vernoux.

Présents : M. ALIBERT Christian, M GRIMAUD Guillaume, M. GUEZE Daniel, Mme HAYART Amandine, Mme MACHISSOT Ginette, Mme MALOSSE Brigitte, Melle MENADI Cindy

Absents excusés : M. BOIS Bernard, M. BOULON Thierry, Mme COPIE Magali

Secrétaire de séance : Melle MENADI Cindy

Le compte rendu du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> avril 2017 est adopté à l'unanimité.

## **AVENANT A LA CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE AUX COLLECTIVITES**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la convention d'Assistance Technique aux Collectivités (ATC) en matière de voirie communale passée avec le Département. Il expose que le conseil départemental souhaite développer cette assistance et proposer une offre d'ingénierie plus globale et pertinente par rapport aux attentes et enjeux du territoire ardéchois.

Le Département va mettre en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 un dispositif d'assistance aux communes et EPCI, via le SDEA, qui couvrira des domaines de compétence plus élargis afin de mieux répondre aux besoins des collectivités.

La mise en place de ces nouvelles dispositions nécessite de revoir la convention d'assistance technique passée par le Département avec notre commune.

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Département limite l'assistance aux communes à la mission de base telle que définie dans la convention, celle-ci étant remplacée en tant que de besoin par des missions « à la carte » qui seront proposées via le SDEA. Par ailleurs, afin de mieux prendre en compte la solidarité territoriale, la rémunération de cette assistance sera, à partir de la même date, basée sur les chiffres de population INSEE au lieu des références DGF.

Il expose l'intérêt pour la commune de bénéficier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 de missions à la carte, aux compétences élargies et adaptées à ses besoins ainsi que celui du passage à une rémunération basée sur la population INSEE.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- D'accepter les nouvelles conditions d'exercice de l'ATC proposées par le Département
- D'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention « Assistance Technique aux Collectivités » correspondant
- D'autoriser le Maire à prendre toutes les dispositions requises en ce qui concerne le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

## **DOTATIONS 2017**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'une baisse de 9 % au niveau de la Dotation Globale de Fonctionnement en 2017 par rapport à 2016.

Une demande d'explication a été faite aux services de l'Etat. En attente de retour de leur part.

## **PROJET MAISON DES ARTISANS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'y a toujours pas eu de retour du permis de construire à ce jour.

Pour ce qui est des demandes de subventions, le Conseil Régional devrait faire un retour d'ici la fin du mois de juin ; pas de retour à ce jour de l'Etat, du Département.

Le Syndicat Rhône Vallée est intéressée pour participer à la construction en intégrant des panneaux photovoltaïques sur la toiture.

## **COMPTE RENDU REUNIONS CAPCA**

Monsieur le Maire fait part que la CAPCA est en train de réaliser des études pour la reprise de la compétence eau. Etude chiffre à 125000 euros pour la partie structurelle, a 1 000 000 euros pour la partie patrimoniale et l'embauche d'une personne pendant 2 ans

## **QUESTIONS DIVERSES**

↳ Fleurissement

8 jardinières vont être commandées auprès d'Eda-plastiques afin de remplacer celles du village abimées.

Monsieur le Maire faire part que nous avons reçu les tarifs de la Serre des Lacs pour la commande de fleurs. Amandine HAYART finalisera avec Jean-Luc SERILLON la commande

↳ Monsieur le Maire et Daniel GUEZE ont rencontré Mr PEYRARD qui souhaite vendre une parcelle de terrain située à l'intérieur de la carte communale

↳ Relecture des tableaux de permanence pour les 2 tours des élections Présidentielles pour Rappel.

↳ Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 9 juin 2017.

La séance est levée à 21h45